



Avec le soutien  
financier de  
l'Union Européenne



الجمعية المغربية لحقوق الإنسان  
Moroccan League for Human Rights - OMDH  
Coalition marocaine contre la peine de mort

# ÉDUCER À L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT ET AUX DROITS HUMAINS AU MAROC

GUIDE PÉDAGOGIQUE  
À DESTINATION  
DES ENSEIGNANTS  
ET DES  
FORMATEURS



Guide réalisé avec le soutien



FONDATION  
DE FRANCE

Ensemble  
contre  
la peine  
de mort

# L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT, ÇA S'ENSEIGNE !

La nouvelle Constitution marocaine, entrée en vigueur en juillet 2011, prévoit dans son article 20 que « le droit à la vie est le droit premier de tout être humain ». Cette disposition, en accord avec l'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ouvre la voie à une possible abolition de la peine de mort au Maroc. Dans l'objectif de sensibiliser les collégiens, les lycéens et les étudiants à l'importance d'abolir la peine capitale, la Coalition marocaine contre la peine de mort (CMCPM) et l'Organisation marocaine des droits humains (OMDH) organisent, dans le cadre de son projet d'éducation à l'abolition et aux droits humains, des interventions mêlant théories et témoignages. Ces interventions allient une diversité d'outils pédagogiques (documentaires, cartes,...), des récits d'experts de la peine de mort et des témoignages d'anciens condamnés à mort ou de familles de condamnés de nationalités variées. Cela permet aux élèves de comprendre les enjeux de l'abolition universelle de la peine de mort à travers des débats avec les intervenants. Elles permettent également aux enseignants d'enrichir leurs séances de sujets en lien avec le respect des droits de l'homme et de pouvoir les introduire dans leurs cours.

Fresque participative, forum des jeunes de Fès, 2015.



Gagnants marocains du concours international « Dessine-moi l'abolition », 2015.



Fresque participative réalisée lors du forum « les jeunes et l'abolition », Fès, décembre 2015.



## SOMMAIRE

▶ <b>PARTIE 1 : ENSEIGNANTS, COMMENT ORGANISER UNE INTERVENTION SCOLAIRE DE SENSIBILISATION À L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT ET AUX DROITS HUMAINS</b> .....	4
<b>1</b> Quelle est la situation de la peine de mort au Maroc ? .....	5
<b>2</b> Sur quoi s'engage la Coalition marocaine contre la peine de mort (CMCPM) ? .....	6
<b>3</b> Pourquoi organiser des interventions dans les écoles marocaines sur la question du droit à la vie ? .....	7
<b>4</b> Quand se déroulent les interventions pédagogiques ? .....	8
<b>5</b> Comment organiser une intervention de sensibilisation dans votre établissement scolaire ? .....	9
<b>6</b> Quels sont les outils pédagogiques que vous pouvez consulter ou utiliser pour préparer les interventions avec vos élèves ? .....	10
<b>a</b> Livres .....	10
<b>b</b> Carte de la situation internationale de la peine de mort .....	11
<b>c</b> Expositions .....	11
<b>d</b> Clips .....	12
<b>e</b> Documentaires et films .....	12
<b>7</b> Biographie de témoins pouvant venir à la rencontre des élèves. ....	13
▶ <b>PARTIE 2 : COMMENT DEVENIR UN FORMATEUR DE L'ABOLITION ET DES DROITS HUMAINS ?</b> .....	14
<b>1</b> Introduction. ....	15
<b>2</b> Élaboration de la fiche pédagogique de la séance. ....	16
<b>3</b> Quels sont les arguments favorables à l'abolition de la peine de mort ? .....	18
<b>4</b> Comment décrire la carte de la situation internationale de la peine de mort ? .....	19
<b>a</b> Présentation de la situation de la peine de mort au Maroc. ....	19
<b>b</b> Expliciter la légende de la carte. ....	22
<b>c</b> Décrire la situation particulière de quelques pays du monde. ....	23
<b>5</b> Jeux pour animer les interventions .....	27
<b>a</b> Les affiches de Poster for Tomorrow .....	28
<b>b</b> Puzzle droits de l'homme .....	29
<b>c</b> La dernière minute d'un condamné à mort .....	30
<b>d</b> Jeu du positionnement .....	31
<b>e</b> Si vous étiez un juge .....	32
<b>6</b> Quizz « Aider un condamné à rester en vie » .....	34
<b>7</b> Évaluer votre intervention scolaire .....	37

# ENSEIGNANTS, COMMENT ORGANISER UNE INTERVENTION SCOLAIRE DE SENSIBILISATION À L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT ET AUX DROITS HUMAINS ? PARTIE 1

Intervention scolaire à Rabat, 2012.



## 1 ► QUELLE EST LA SITUATION DE LA PEINE DE MORT AU MAROC

Le thème de l'abolition de la peine de mort est l'objet d'un débat et de prises de position contradictoires au sein de la société marocaine, notamment face à l'atrocité de certains crimes et à leurs séquelles chez les victimes et leurs proches.

Compte tenu de l'histoire du Maroc, des traditions et des coutumes sociales amazighs, rien ne prouve que la peine de mort ait été utilisée pour réprimer la criminalité avant l'indépendance du pays, excepté durant la période de la colonisation. Les documents historiques montrent que, dans le Rif, les crimes, en particulier l'homicide, étaient punis par une compensation versée à la famille de la victime et par un exil vers une autre région.

Après l'indépendance, la peine de mort fut introduite dans le Code de justice militaire (promulgué en 1956) et dans le Code pénal (promulgué en 1963). Entre 1956 et 1993, date de la dernière exécution, le Conseil national des droits de l'homme (CNDH) a comptabilisé 78 exécutions, dont 75 pour motifs politiques. Aujourd'hui, le Maroc est un pays abolitionniste de fait puisqu'il n'a procédé à aucune exécution depuis plus de dix ans - même s'il y a encore, en 2015, 117 condamnés dans les couloirs de la mort marocains\* - et a ratifié de nombreuses conventions internationales de protection des droits de l'homme (Pacte international sur les droits civils et politiques, Convention sur les droits de l'enfant, Convention contre la torture et les traitements cruels, inhumains ou dégradants). Sous le règne de Sa Majesté le roi Mohamed VI, aucun condamné à mort n'a été exécuté et 40 condamnations à mort ont été commuées en perpétuité entre 2009 et 2011 par SM le roi Mohamed VI en application de son droit de grâce (article 58 de la Constitution).

Par ailleurs, l'article 20 de la Constitution entrée en vigueur en 2011 a reconnu le droit à la vie, permettant ainsi aux acteurs abolitionnistes marocains d'interroger le maintien de la peine capitale dans le Code pénal et de faire émerger un débat au sein de la société marocaine en particulier auprès de la jeune génération.

\* *Le couloir de la mort, ou l'anéantissement de l'être et du temps*, Réseau marocain des avocats contre la peine de mort, 2015.

Gagnants marocains du concours international « Dessine-moi l'abolition »



## 2 ► SUR QUOI S'ENGAGE LA COALITION MAROCAINE CONTRE LA PEINE DE MORT ?

La Coalition marocaine contre la peine de mort (CMCPM) a été créée en 2003. Elle rassemble aujourd'hui 14 associations de défense des droits humains : l'Association des barreaux d'avocats au Maroc (ABAM), l'Association marocaine pour les droits humains (AMDH), l'Organisation marocaine des droits humains (OMDH), le Forum marocain pour la vérité et la justice (FMVJ), Amnesty International section marocaine, l'Observatoire marocain des prisons (OMP), le Centre pour les droits des gens (CDG), la Ligue marocaine de défense des droits de l'homme (LMDDH), l'Association Adala justice, l'Instance marocaine des droits de l'homme (IMDH) l'Association marocaine des Nations unies, l'Association médicale de réhabilitation des victimes de torture, le Centre des études de recherche sur les droits de l'homme au Maroc et l'Observatoire de la justice au Maroc.

Depuis sa création la CMCPM mène des campagnes de sensibilisation dans les lycées et les universités marocaines, organise des visites dans les couloirs de la mort et produit des enquêtes sur les condamnés à mort. Elle constitue un mécanisme national de coordination des efforts des défenseurs des droits de l'homme au Maroc, en vue de protéger le droit à la vie en toutes circonstances. Elle se mobilise chaque année à l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort (10 octobre) à travers l'organisation de tables rondes, conférences de presse, sit-in et par l'envoi de mémorandums au Chef du gouvernement, ministre de la Justice, Parlement et aux partis politiques. Aujourd'hui, la CMCPM continue son combat pour un Maroc sans peine de mort et revendique :

- La ratification du Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques concernant l'abolition de la peine de mort ;
- La ratification de statut de Rome instaurant la Cour pénale internationale (CPI) ;
- L'harmonisation de la législation pénale marocaine avec les conventions internationales des droits humains ;
- La commutation de la peine de mort en peine d'emprisonnement.



الإنتلاف المغربي من أجل إلغاء عقوبة الإعدام  
Coalition marocaine contre la peine de mort

La CMCPM est également associée au projet « Vers l'abolition de la peine de mort au Maroc », conduit par l'association française Ensemble contre la peine de mort (ECPM) en partenariat avec l'OMDH.

## 3 ► POURQUOI ORGANISER DES INTERVENTIONS DANS LES ÉCOLES MAROCAINES SUR LA QUESTION DU DROIT À LA VIE ?

La CMCPM est convaincue que pour bâtir une société juste, respectueuse des droits humains, il est nécessaire d'informer la jeune génération sur les problématiques liées à la peine de mort. En effet, promouvoir un débat sur la question du droit à la vie auprès des jeunes étudiants - citoyens de demain - permet d'œuvrer pour un changement des mentalités sur la question de l'application des droits humains au Maroc et dans le monde.

Depuis sa création, la CMCPM a initié un programme d'éducation à l'abolition en s'adressant directement aux jeunes pour développer leur connaissance des problématiques posées par l'application de la peine de mort à travers le monde en même temps que leur esprit critique. En favorisant des rencontres avec des personnalités abolitionnistes et des témoins incarnant l'horreur de ce châtiment, la CMCPM espère susciter une réflexion approfondie des jeunes pour développer leur esprit critique sur cette problématique. Cette approche permet aux jeunes d'approcher de près la réalité du couloir de la mort pour se forger leur propre opinion en devenant acteurs de leur formation.

Aborder la peine de mort avec les élèves est aussi une formidable occasion pour les enseignants, d'élargir cette étude à d'autres sujets fondamentaux de la société, tels que la notion de peine, la perpétuité, la place de la victime ou le pardon. C'est aussi une occasion de favoriser l'autonomie des élèves ainsi que leurs capacités d'argumentation.



Intervention scolaire avec Curtis Mc Carty, ancien condamné à mort américain, 2014.

## 4 ► QUAND SE DÉROULENT LES INTERVENTIONS PÉDAGOGIQUES ?

La CMCPM intervient **toute l'année** auprès des établissements scolaires qui en font la demande.

Des cycles d'interventions scolaires sont également organisés autour des dates clés du calendrier des droits de l'homme, ci-dessous reproduites, permettant d'aborder un thème particulier lié à l'application de la peine de mort.

### • 10 octobre Journée mondiale contre la peine de mort

La Journée mondiale contre la peine de mort, initiative de la « Coalition mondiale contre la peine de mort », est l'occasion d'organiser chaque année des expositions, débats et autres activités dans plus de 90 pays.

### • 20 novembre Journée internationale des droits de l'enfant

La Journée internationale des droits de l'enfant est la date anniversaire de la signature de la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 par 191 pays interdisant notamment la condamnation à mort des mineurs au moment des faits (l'Iran, le Yémen et les Maldives condamnent cependant à mort des mineurs au mépris de cette convention).

### • 10 décembre Journée mondiale des droits de l'homme

Depuis 60 ans, cette journée est l'occasion de réaffirmer notre attachement aux droits et libertés fondamentales de l'être humain. Elle est aussi l'occasion de dresser un bilan de la situation des droits de l'homme dans le monde et de mesurer le chemin qui reste à parcourir. Enfin, elle est l'occasion de soutenir les personnes (notamment les condamnés à mort) dont les droits sont bafoués ainsi que les défenseurs de ces droits (souvent menacés).

### • 8 mars Journée mondiale de la femme

Cette Journée est l'occasion de rappeler que la peine de mort tue aussi des femmes parfois mineures et/ou innocentes. Des prisonnières politiques sont exécutées pour avoir critiqué ou s'être opposées au pouvoir (politique ou religieux) en place. Des femmes sont emprisonnées, lapidées ou exécutées parce qu'elles sont accusées d'avoir été infidèles ou d'avoir eu un comportement « indécent ».



Intervention scolaire à Kénitra en présence d'Antoinette Chahine, ancienne condamnée à mort libanaise, 2011.

## 5 ► COMMENT ORGANISER UNE INTERVENTION DE SENSIBILISATION DANS VOTRE ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE ?

Les interventions scolaires menées par la CMCPM, dans le respect des directives du ministère de l'Éducation nationale, ont vocation à faire entrer dans les écoles, le débat et la réflexion sur le droit à la vie au Maroc et dans le monde. Avec plus de 3 000 élèves déjà sensibilisés au Maroc, le succès de ce programme ne se dément pas ! Il s'explique principalement par la richesse des rencontres entre les élèves et les témoins ainsi que par la grande place qui est laissée aux jeunes pour débattre et exposer leurs opinions, y compris si elles diffèrent de la position des intervenants. Enfin, grâce à la création d'outils ludiques et à l'utilisation d'outils pédagogiques adaptés (films, bande-dessinée, powerpoints, ...), les jeunes sont acteurs de leur sensibilisation et ont l'occasion de questionner leurs points de vue par eux-mêmes pour prendre position sur ce sujet délicat.

D'une durée de deux heures, ces interventions permettent aux jeunes de rencontrer un membre de la CMCPM qui les fera réfléchir autour des arguments favorables à l'abolition et les informera sur la situation internationale de la peine de mort ainsi qu'un témoin incarnant le combat abolitionniste (anciens condamnés à mort, familles de condamnés, familles de victimes) qui échangera avec eux sur la réalité de ce châtiment.

Pour une plus grande efficacité et un débat plus animé, même si cela n'est pas indispensable, il est préférable que les élèves aient au préalable préparé la séance avec leurs professeurs ; notamment grâce aux outils pédagogiques développés par la CMCPM et mis à la disposition gratuite des enseignants sur le site Internet **Tudert.ma** ou sur demande auprès de l'OMDH.

**Pour organiser une intervention scolaire sur le thème du droit à la vie, il faut contacter :**

Mustapha Mezroui,  
chargé de mission éducation à l'abolition / OMDH

Par voie postale :  
8, rue Ourgha, app 1 résidence Volubilis, Agdal Rabat.

Téléphone : 0537 770 060

mail : mmezroui@abolition.fr

## 6 ► QUELS SONT LES OUTILS PÉDAGOGIQUES QUE VOUS POUVEZ CONSULTER OU UTILISER POUR PRÉPARER LES INTERVENTIONS AVEC VOS ÉLÈVES ?

### a Livres



- *Raconte-moi l'abolition*, Gildas Gamy, édition OMDH/CMCPM, 2013 (Bande dessinée).

À travers une série d'histoires courtes, « Raconte-moi l'abolition » présente les différentes problématiques posées par la peine de mort sous forme de bande dessinée. Cet ouvrage sensibilise les décideurs de demain à la nécessité de garantir une justice respectueuse du droit à la vie, inscrit dans l'article 20 de la Constitution marocaine. Ces scénarios montrent la souffrance et l'injustice vécues par les personnages de la bande dessinée en tant que victimes ou accusés. *La Bande dessinée existe en français et en arabe et est téléchargeable sur le site Internet tudert.ma. Elle est aussi distribuée aux*

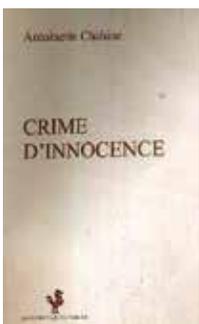
*élèves lors des interventions scolaires et est remise gratuitement sur demande auprès de l'OMDH.*



- *Condamnés à mourir*, Gildas Gamy et Cédric Liano, édition OMDH/CMCPM, 2016 (Bande dessinée).

Cédric Liano (auteur et dessinateur) et Gildas Gamy (dessinateur) ont conçu une bande-dessinée à destination des jeunes pour dire l'horreur des conditions de vie des condamnés à mort au Maghreb. La BD est très largement inspirée des cas particuliers mis en avant dans les missions d'enquête réalisées dans les couloirs de la mort au Maroc et en Tunisie.

*La Bande dessinée existe en français et en arabe et est téléchargeable sur le site Internet tudert.ma. Elle est aussi distribuée aux élèves lors des interventions scolaires et est remise gratuitement sur demande auprès de l'OMDH.*

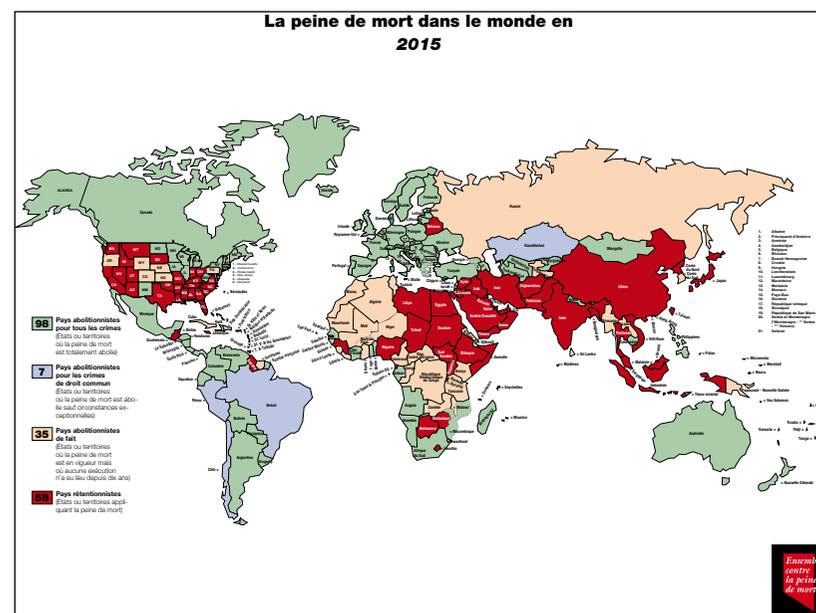


- *Crime d'innocence*, Antoinette Chahine, édition Dar An-Nahar, 2007.

Récit autobiographique d'Antoinette Chahine, accusée deux fois d'avoir commis un attentat terroriste au Liban et condamnée à mort pour cela. Dans cet ouvrage, elle raconte comment elle a été torturée et emprisonnée pendant 5 ans avant d'être innocentée et libérée grâce au soutien international qu'elle a reçu de personnalités connues comme d'inconnus.

*Ce livre est disponible en français et en arabe et peut être remis gratuitement sur demande auprès de l'OMDH.*

## b Carte de la situation internationale de la peine de mort



La carte de la situation internationale de la peine de mort permet d'informer les élèves sur les pays qui continuent à pratiquer la peine de mort et ceux l'ayant abolie. Pendant l'intervention, elle est illustrée par des exemples liés à des pays ciblés. *Cet outil est téléchargeable sur le site Internet tudert.ma.*

### c Expositions

- « Dessine-moi l'abolition »

Les 42 dessins gagnants, (dont 6 marocains) de collégiens et lycéens marocains, tunisiens, français, libanais et congolais de la 2e édition du concours international de dessins « Dessine-moi l'abolition » dénoncent, chacun à leur façon, l'horreur de la peine de mort.

*Cette exposition (43 panneaux de 70/100) est visible sur le site Internet Tudert.ma et peut être mise à disposition des établissements scolaires sur demande auprès de l'OMDH. Un catalogue de cette exposition en arabe est également disponible et distribué aux élèves lors de l'intervention.*

- « Sur le chemin de l'abolition universelle »

Exposition de 15 panneaux autoportés dont le contenu permet aux élèves de connaître de manière générale l'histoire de la peine de mort ainsi que les raisons justifiant son abolition universelle.

*Cette exposition est disponible en français et en arabe et peut être mise à la disposition des établissements scolaires sur demande auprès de l'OMDH.*

## d Clips

- Vidéo présentant les 30 articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme : [https://www.youtube.com/watch?v=BlfC2Q\\_hCNU&ab\\_channel=SIVISPACEM:Situexlapaix,pr%C3%A9parelapaix](https://www.youtube.com/watch?v=BlfC2Q_hCNU&ab_channel=SIVISPACEM:Situexlapaix,pr%C3%A9parelapaix)
- Vidéo d'Amnesty international mettant en relief les aspects dégradants et inhumains de la peine de mort : <http://www.amnesty.fr/Nos-campagnes/Abolition-de-la-peine-de-mort/Videos/Pourquoi-etre-contre-la-peine-de-mort-15015>
- Film d'animation de l'ONG Penal Reform International traitant de l'application de la peine de mort en Afrique du nord et au Moyen-orient. <http://www.penalreform.org/resource/final-request/>

## e Documentaires et films

- *Honk!*, documentaire français réalisé par Arnaud Gaillard et Florent Vassault (2001, 1h).  
À travers trois personnages, trois situations, trois vies, trois différentes attentes, *Honk!* raconte la peine de mort aux États-Unis, les vertus attendues mais aussi les désespoirs que cette sentence entraîne. Qu'ils soient pour, ou qu'ils soient contre, sans le savoir parfois, les personnages de *Honk!* apparaissent tous victimes de la peine de mort.
- *Les Enfants de Belleville*, film iranien réalisé par Asghar Farhadi (2012, 1h41). Akbar est jeune, il vient d'avoir 18 ans, mais Akbar est condamné à mort. Alors qu'il attend son exécution dans une prison de Téhéran, son meilleur ami et sa sœur vont tenter d'obtenir le pardon du père de sa victime, seul moyen pour lui d'échapper à son destin.
- *La Larme du bourreau* réalisé par Layth Aboulamir (26 min). Ashmawi, bourreau d'Égypte, partage sans pudeur son quotidien d'exécuteur, fier de ses seize années d'expérience à pendre quotidiennement des condamnés à mort, au Caire comme à Alexandrie. Affichant plus de six cents morts à son compte, il détaille avec pragmatisme et assurance son procédé et ses rituels, dévoilant dans un premier temps un détachement nécessaire face aux nuques qu'il rencontre et qu'il mène à la potence.



Les DVD de ces films peuvent être mis à disposition par l'OMDH. Une projection peut être organisée sur demande pendant l'intervention.

## 7 ► BIOGRAPHIE DES TÉMOINS POUVANT ALLER À LA RENCONTRE DES ÉLÈVES (liste non-exhaustive)



**Sandrine Ageorges Skinner** (France) est l'épouse de Hank Skinner, condamné à mort au Texas, après un procès bâclé, dont l'exécution, prévue le 24 mars 2010, a été suspendue 35 minutes avant l'injection létale, par la Cour suprême des États-Unis. Sandrine milite contre la peine de mort depuis l'âge de 16 ans, et est une spécialiste de la question de la peine de mort aux États-Unis.



**Taieb Bessadok** (Tunisie) est l'avocat de Maher Manaï, emprisonné depuis 2003 et condamné à mort pour un meurtre qu'il a toujours nié avoir commis. Son seul tort, c'est qu'il s'est retrouvé plusieurs heures après le crime à proximité du lieu de l'acte. En 2012, ce dossier a été rouvert après qu'un détenu ait avoué avoir participé au crime pour lequel Maher Manaï a été condamné et l'avoir disculpé. À ce jour, Maher Manaï se trouve encore derrière les barreaux de la prison de Mornaguia.



**Antoinette Chahine** (Liban) était étudiante à la faculté de Beyrouth quand elle fut arrêtée en juin 1994. Malgré elle, elle est mêlée aux activités politiques de son frère Jean, membre des Forces libanaises, une milice chrétienne impliquée dans le meurtre d'un prêtre. Aussi accusée d'avoir participé à ce meurtre, elle est condamnée à mort en janvier 1997, à l'âge de 26 ans. Sa peine est commuée en prison à perpétuité, car le Liban n'exécute pas les femmes. Suivent cinq ans d'enfermement. Rejugée, elle est finalement innocentée le 24 juin 1999. À sa sortie de prison, son nom et son calvaire sont connus dans le monde entier.



**Ahmed Haou** (Maroc) travaille au Conseil national des droits de l'homme (CNDH) et militant des droits de l'homme au Maroc. Il a été condamné à mort en juillet 1984 pour avoir écrit des slogans anti-régime après avoir subi des tortures physiques et psychiques. Après avoir passé 10 ans dans les couloirs de la mort de la prison centrale de Kenitra, sa peine a été commuée à la perpétuité et, cinq ans plus tard, il a finalement bénéficié de la grâce royale.



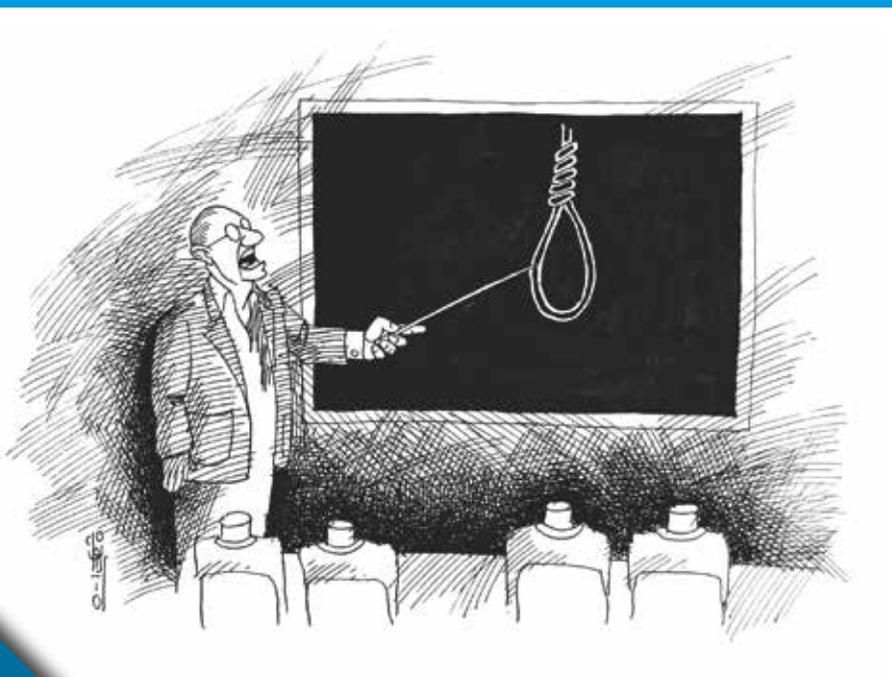
**Joaquín José Martínez** (États-Unis / Espagne), ex-condamné à mort espagnol, innocenté et libéré en 2001 après avoir passé trois ans dans le couloir de la mort de Floride. Il été accusé de meurtre en janvier 1996 à la suite de faux témoignages et de manipulation de preuves. Depuis sa libération, à l'issue d'un second procès en juin 2001 et après trois années passées dans le couloir de la mort, il s'implique activement dans le mouvement abolitionniste à travers le monde.



**Curtis McCarty** (États-Unis) est un ancien condamné à mort américain innocenté grâce à des tests ADN en 2007, sa condamnation résultant en réalité d'une falsification de preuves par les experts scientifiques. Après avoir passé 19 ans dans les couloirs de la mort, quatre années en prison et assisté avec impuissance à l'exécution de nombreux compagnons de cellule, Curtis n'a jamais été indemnisé par la justice. Malgré cela, dans une volonté d'empêcher qu'une telle horreur ne se reproduise, Curtis témoigne inlassablement de son parcours et milite désormais contre la peine de mort.

# COMMENT DEVENIR UN FORMATEUR DE L'ABOLITION ET DES DROITS HUMAINS ?

## PARTIE 2



### 1 ► INTRODUCTION

Conformément aux préconisations de l'Unesco (Déclaration de Nairobi, 1976) : « en vertu de son expérience vécue, [le jeune] est porteur d'une culture qui lui permet d'être simultanément l'enseignant et l'enseigné dans le processus éducatif auquel il participe. Les relations entre [les jeunes] en formation et l'éducateur doivent s'établir sur la base du respect mutuel et de la coopération ».

Le formateur doit posséder des compétences en pédagogie. Son public est très varié ; il doit être à l'écoute et patient.

Il est nécessaire pour un formateur de savoir gérer et canaliser une classe des jeunes. Il devra être organisé et méthodique pour élaborer un programme adapté. Le formateur ne doit pas se contenter d'être un expert dans son domaine : il doit être surtout capable de transmettre ses connaissances en les adaptant à son public. Pour cela, un formateur doit savoir communiquer. Il doit également pouvoir se remettre en cause à chacune de ses missions pour perfectionner sa méthodologie d'intervention.

Ce guide a pour objectif de mettre à la disposition des formateurs une série d'exercices destinés à leur permettre de parler du droit à la vie et de l'abolition de la peine de mort auprès des jeunes marocains.

Si vous êtes intéressés par la pédagogie et les droits de l'homme, n'hésitez pas à candidater pour devenir formateur !

Pour cela, il vous suffit de contacter l'OMDH :

**Mustapha Mezroui**, chargé de mission éducation à l'abolition, OMDH.  
Par voie postale : 8, rue Ourgha, app 1 résidence Volubilis, Agdal Rabat.  
Téléphone : 0 537 770 060  
mail : [mmezroui@abolition.fr](mailto:mmezroui@abolition.fr)

En tant que futur formateur, vous serez invités à participer à une des deux séances de « formation de formateurs » organisées chaque année par la CMCPM pour être formé à la pédagogie d'interventions scolaires, sur le droit à la vie et rencontrer des experts régionaux et internationaux spécialistes des activités éducatives.

## 2 ÉLABORATION DE FICHE PÉDAGOGIQUE DE LA SÉANCE

Pour toute intervention scolaire, il est recommandé de se poser les bonnes questions afin de mettre en place une séance pédagogique adaptée à l'âge et au niveau scolaire des jeunes :

- Quels supports ou activités doit-on utiliser ?
- Quel est l'objectif à atteindre à la fin de la séance ?
- Quels savoir-faire et compétences sont mis en œuvre ?
- Quelles sont les évaluations à prévoir ?

L'élaboration d'une fiche pédagogique de séance permet de ne rien oublier dans l'organisation d'une intervention scolaire. Elle permet également de réfléchir à sa trame d'intervention et de prévoir le matériel nécessaire.

L'ensemble des éléments de la fiche pédagogique sont décrits en détail dans le guide pour faciliter la mission du formateur. Une trame d'intervention détaillée peut être envoyée par mail au formateur sur demande auprès de Mustapha Mezroui, chargé de mission « Éduquer à l'abolition » (mmezroui@abolition.fr).

Intervention scolaire à Marrakech, 2012.



## Modèle de fiche pédagogique de la séance

### FICHE PÉDAGOGIQUE

Classe :

Établissement :

Date :

### Thème : Éducation à l'abolition de la peine de mort

#### Objectifs :

##### Les formateurs doivent...

- Mobiliser la jeunesse sur les arguments en faveur de l'abolition.
- Permettre l'accès à l'information au plus grand nombre.
- Pousser les élèves à réfléchir sur la peine de mort

##### Les élèves doivent...

- Connaître la situation de la peine de mort au Maroc et dans le monde
- Savoir argumenter en faveur de l'abolition de la peine de mort
- Participer au débat et communiquer des idées

#### Déroulement de la séance de sensibilisation

Les interventions d'éducation à l'abolition de la peine de mort se déroulent habituellement sur 2 heures. Il est cependant possible d'en accroître la durée afin de mener une action plus approfondie avec les élèves (maximum 3 heures). Dans ce cadre, deux types d'interventions sont proposées par l'OMDH et la CMPCM autour de témoignages ou de visionnages de films

#### Séance d'intervention classique

- |   |         |
|---|---------|
| 1 • Commenter 2 affiches contre la peine de mort.....         | 5 min.  |
| 2 • Jeu sur l'article 20 de la Constitution marocaine .....   | 10 min. |
| 3 • Jeu du positionnement et arguments pour l'abolition ..... | 15 min. |
| 4 • Présentation de la carte mondiale de l'abolition.....     | 30 min. |
| 5 • Jeu de rôle « une minute avant l'exécution » .....        | 15 min. |
| 6 • Témoignage.....   | 25 min. |
| 7 • Débat .....   | 10 min. |
| 8 • Quizz .....   | 10 min. |
| 9 • Fiche d'évaluation de l'intervention.....                 | 5 min.  |

#### Séance de projection de films pour la sensibilisation à l'abolition de la peine de mort :

- |  |         |
|--|---------|
| 1 • Introduction du film documentaire..... | 05 min. |
| 2 • Projection du film .....               | 60 min. |
| 3 • Témoignage.....                        | 30 min. |
| 4 • Débat .....                            | 25 min. |

#### Matériel

- rétroprojecteur
- ordinateur
- Appareil photo
- Outils pédagogiques (BD)
- Films (si nécessaire)
- Questionnaires d'évaluation

### 3 ► **QUELS SONT LES ARGUMENTS FAVORABLES À L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT ?**

En tant que formateur, votre rôle consiste principalement à faire réfléchir les élèves autour du droit à la vie dans l'objectif de les convaincre de la nécessité d'abolir la peine de mort partout dans le monde. En aucune manière vous ne devez imposer un point de vue unique sur le sujet. En revanche, votre rôle consiste à questionner les préjugés des élèves grâce à des informations précises sur les problématiques posées par la peine de mort et à votre maîtrise de l'argumentaire abolitionniste pour les amener à se remettre en question.

Pour encourager la réflexion des élèves sur la question de la peine de mort, vous pouvez les interroger sur les raisons qui peuvent justifier le combat abolitionniste en essayant de les amener à trouver l'ensemble des arguments reproduits ci-dessous. Vous pouvez aussi vous aider du powerpoint développé par l'OMDH et la CMCPM pour présenter l'argumentaire (en téléchargement sur [Tudert.ma](http://tudert.ma)) ou du clip vidéo développé par Amnesty international (<http://www.amnesty.fr/Nos-campagnes/Abolition-de-la-peine-de-mort/Videos/Pourquoi-etre-contre-la-peine-de-mort-15015>).

- **La peine de mort viole le droit à la vie** consacré par l'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'article 6 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi que par l'article 20 de la Constitution marocaine.
- **La peine de mort est cruelle, inhumaine et dégradante** : Antoinette Chahine (Liban), 5 ans dans le couloir de la mort, a été torturée et a subi de terribles sévices au cours de sa détention.
- **La peine de mort n'est pas dissuasive** : les pays ayant aboli la peine de mort ont un taux de criminalité inférieur à celui des pays rétionnistes (le Texas possède le plus fort taux de criminalité des États-Unis alors même que c'est celui qui exécute le plus).
- **La peine de mort est irréversible et s'applique aussi à des innocents** : Curtis Mc Carty (États-Unis), 19 ans dans le couloir de la mort, a été exonéré de sa peine grâce à des tests ADN.
- **La peine de mort est un outil de répression politique** : Ahmed Haou (Maroc), 15 ans dans le couloir de la mort, a été condamné pour avoir manifesté contre le régime d'Hassan II et écrit un slogan sur un mur. Le CNDH marocain indique que 78 exécutions ont eu lieu au Maroc dont 75 pour des raisons politiques.
- **La peine de mort est discriminatoire** : Aux États-Unis, la grande majorité des condamnés à mort sont issus des communautés les plus pauvres. Comme ils n'ont pas les moyens de financer leur défense, ils sont beaucoup plus condamnés à mort que les communautés les plus favorisées.
- **La peine de mort est un outil de vengeance** : Mukesh Sinh (Inde), a été condamné à mort en 2013 pour le viol d'une étudiante décédée des suites de ses blessures.
- **La peine de mort n'est pas une sanction que pour les crimes de sang** : Jannat Mir (Afghanistan), mineur âgé de 15 ans, a été condamné à mort et exécuté en Iran en mai 2014 pour trafic de drogue.
- **La peine de mort crée de nouvelles victimes** : Robert Meeropol (États-Unis) est devenu orphelin après l'exécution en 1953 de ses deux parents accusés d'espionnage.
- **La peine de mort s'oppose à la tendance mondiale vers l'abolition** : plus de deux tiers des pays ont aboli la peine de mort dans la loi ou les faits.

### 4 ► **COMMENT DÉCRIRE LA CARTE DE LA SITUATION INTERNATIONALE DE LA PEINE DE MORT ?**

Pour permettre aux élèves de comprendre les différentes problématiques posées par l'application de la peine de mort et ainsi faciliter leur prise de position, il est particulièrement important de leur décrire la carte présentée ici. Il n'est pas nécessaire d'être exhaustif mais le formateur peut choisir de parler de la situation de quelques pays du monde illustrant les différentes problématiques posées. La présentation de cette carte est réalisée dans la première partie de l'intervention, juste après la réflexion menée avec les élèves sur l'argumentaire abolitionniste.

Pour que les élèves puissent suivre l'exposé du formateur, il est important de projeter la carte dans la salle de classe. Une version PDF de la carte est téléchargeable sur le site Internet [Tudert.ma](http://tudert.ma). Dans l'idéal, le formateur privilégie une présentation interactive en posant des questions aux élèves pour leur faire devenir les informations essentielles et encourager l'acquisition de connaissances.

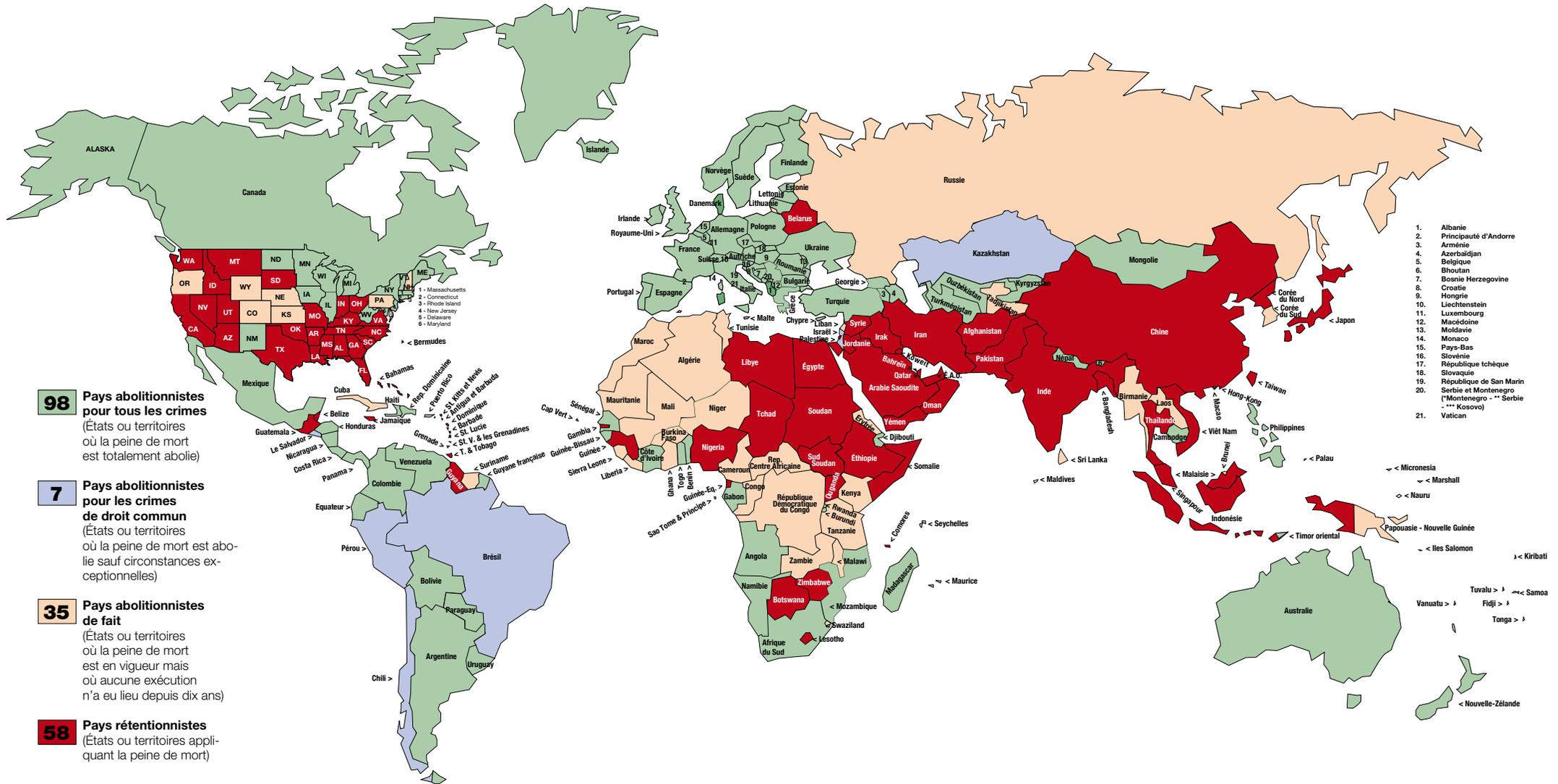
#### **a Présentation de la situation de la peine de mort au Maroc**

Pour susciter l'intérêt des élèves sur le sujet et évaluer leur connaissance de la situation marocaine, le formateur commence par demander aux élèves s'ils savent si le Maroc applique la peine de mort et si oui quand était la date de la dernière exécution. Le formateur peut aussi demander aux élèves s'ils savent s'il y a des condamnés à mort au Maroc. Si les élèves répondent par l'affirmative, le formateur leur demande combien ils pensent qu'il y a de condamnés à mort au Maroc. Le formateur peut également évoquer la situation du Maghreb en indiquant que l'ensemble des pays de la région sont abolitionnistes de fait (Algérie depuis 1993, Tunisie depuis 1991 et Mauritanie depuis 1987). Il peut indiquer que cependant ces pays continuent de condamner à mort, en particulier du fait des problématiques de terrorisme (la Tunisie a augmenté le nombre d'infractions passibles de la peine de mort en 2014 en réponse aux attentats perpétrés à Tunis et à Sousse). Après avoir interagi avec les élèves, le formateur leur explique la situation réelle du Maroc.

Compte tenu de l'histoire du **Maroc**, des traditions et des coutumes sociales amazighs, rien ne prouve que la peine de mort ait été utilisée pour réprimer la criminalité avant l'indépendance du pays, excepté durant la période de la colonisation. Les documents historiques montrent que, dans le Rif, les crimes, en particulier l'homicide, étaient punis par une compensation versée à la famille de la victime et par un exil vers une autre région.

La peine de mort a été instaurée au Maroc après son indépendance en 1956 et a été pratiquée jusqu'en 1993, date de la dernière exécution sous le règne d'Hassan II. Entre 1956 et 1993, le CNDH a comptabilisé 78 exécutions, dont 75 pour des motifs politiques.

# La peine de mort dans le monde en 2015



**98** Pays abolitionnistes pour tous les crimes (États ou territoires où la peine de mort est totalement abolie)

**7** Pays abolitionnistes pour les crimes de droit commun (États ou territoires où la peine de mort est abolie sauf circonstances exceptionnelles)

**35** Pays abolitionnistes de fait (États ou territoires où la peine de mort est en vigueur mais où aucune exécution n'a eu lieu depuis dix ans)

**58** Pays rétentionnistes (États ou territoires appliquant la peine de mort)

Aujourd'hui, le Maroc est un pays abolitionniste de fait puisqu'il n'a procédé à aucune exécution depuis plus de dix ans - même s'il y a encore, en 2015, 117 condamnés dans les couloirs de la mort marocains - et a ratifié de nombreuses conventions internationales de protection des droits de l'homme (Pacte international sur les droits civils et politiques, Convention sur les droits de l'enfant, Convention contre la torture et les traitements et punitions cruels, inhumains ou dégradants). Sous le règne de Sa Majesté le roi Mohamed VI, aucun condamné à mort n'a été exécuté et 40 condamnations à mort ont été commuées en perpétuité entre 2009 et 2011 par SM le roi Mohamed VI en application de son droit de grâce (article 58 de la Constitution).

Par ailleurs, l'article 20 de la Constitution entrée en vigueur en 2011 a reconnu le droit à la vie, permettant ainsi aux acteurs abolitionnistes marocains d'interroger le maintien de la peine capitale dans le Code pénal et de faire émerger un débat au sein de la société marocaine en particulier auprès de la jeune génération.

## **b Expliciter la légende de la carte**

Le formateur explique aux élèves à quoi correspondent les couleurs des différents pays représentés sur la carte.

**Les pays en couleur verte sont les pays abolitionnistes :** La peine de mort n'existe plus dans la loi de ces pays y compris pour les infractions les plus graves. Aucune juridiction ne peut condamner à mort, il n'y a plus aucun condamnés à mort dans les prisons.

**Les pays de couleur bleue sont les pays abolitionnistes pour les crimes de droits communs :** Ces pays ont aboli la peine de mort pour tous les crimes de droit commun jugés par des juridictions ordinaires (assassinat, meurtre, viol,...). Cependant la peine de mort peut être encore prononcée par des juridictions extraordinaires ou militaires pour des crimes jugés d'une gravité exceptionnelle (génocide, crimes de guerre). La situation particulière de ces pays s'explique par le fait qu'ils ont connu des dictatures très répressives ayant causé des traumatismes à la population qui subsistent encore aujourd'hui.

**Les pays de couleur rose sont les pays abolitionnistes de fait :** Ces pays n'ont procédé à aucune exécution depuis au moins 10 ans. Ce sont donc des pays en moratoire. Le moratoire peut être officiel (par exemple, le pays a voté favorablement lors de la résolution des Nations unies instaurant un moratoire universel sur la peine de mort) ou non-officiel (le pays n'exécute plus mais n'a pris aucun engagement visant à stopper toute exécution). En revanche, les juridictions de ces pays peuvent toujours condamner à la peine de mort. C'est ce qui explique que dans beaucoup de pays abolitionnistes de fait il y a toujours des condamnés à mort.

**Les pays de couleur rouge sont les pays rétentionnistes :** Ces pays pratiquent la peine de mort et des exécutions ont eu lieu au cours des 10 dernières années.

## **c Décrire la situation particulière de quelques pays du monde.**

Afin de permettre aux élèves de comprendre la réalité de la peine de mort à travers le monde et de les encourager à remettre en question leurs préjugés, le formateur décrit aux élèves la situation de la peine de mort dans chacune des régions du monde. Le formateur ne doit pas chercher à donner trop d'informations et de chiffres car cela pourrait rendre plus difficile l'acquisition des connaissances par les élèves et ainsi nuire à l'objectif de l'intervention scolaire. Il est important de continuer à maintenir l'attention des élèves en les faisant participer quand c'est possible.

Le formateur peut commencer la description de la carte en demandant aux élèves s'ils savent combien de pays pratiquent la peine de mort dans le monde avant de leur donner la bonne réponse.

En 2014, la peine de mort est pratiquée dans 57 pays du monde, soit une minorité de pays (Les Nations unies dénombrent 198 pays dans le monde). Cependant, ces 57 pays représentent 60 % de la population mondiale. Si de nombreux défis restent encore à relever pour parvenir à l'abolition universelle de la peine de mort, il est indéniable que la peine de mort recule depuis le début du siècle : en 1900, seulement 5 pays avaient aboli la peine de mort (exemple : le Venezuela et le Portugal) ; en 1945, 14 pays étaient abolitionnistes et aujourd'hui ce sont 98 pays totalement abolitionnistes !

Après cette brève introduction, le formateur demande aux élèves quel est selon eux le continent qui pratique le plus d'exécutions dans le monde. Après avoir pris quelques réponses d'élèves, le formateur indique que le continent le plus meurtrier est l'Asie et annonce qu'il va s'attarder sur le cas de la Chine.

La **Chine** est le pays du monde qui exécute le plus. Même s'il est impossible de connaître le nombre annuel des exécutions car le gouvernement chinois refuse de le communiquer, on peut estimer qu'il y a entre 4000 et 6000 exécutions chaque année. Il y a 48 infractions passibles de la peine de mort dans le Code pénal chinois dont certaines ne sont pas des crimes de sang. En effet, la Chine condamne à mort non seulement pour des crimes tels que le meurtre ou le viol, mais également pour des crimes liés au piratage informatique ou à la corruption par exemple.

La méthode d'exécution la plus courante est la fusillade : les condamnés à mort sont parfois réunis dans un stade et exécutés à la chaîne par une balle dans la nuque. La famille des condamnés à mort n'est pas tenue informée de la date d'exécution et doit pourtant s'acquitter du paiement de la balle qui a servi à l'exécution du condamné. La Chine a également mis en place un système d'exécution mobile par injection létale (des camions entièrement équipés vont de prison en prison pour procéder aux exécutions) mais cette méthode ne semble pas très utilisée. Cela s'explique notamment par le fait que les cadavres des condamnés à mort alimentent le marché noir des organes (par injection létale, l'ensemble des organes du condamné sont empoisonnés par le produit injecté et ne peuvent donc pas être implantés sur un patient).

Le formateur indique ensuite aux élèves que le deuxième pays champion du monde des exécutions est l'Iran. Il fait deviner aux élèves le nombre d'exécutions annuel avant de décrire plus précisément la situation particulière de ce pays.

Avec 969 exécutions en 2015 (cf. *Rapport annuel 2015 sur la peine de mort en Iran*, Iran Human Rights), l'Iran est le deuxième pays au monde à pratiquer le plus d'exécution après la Chine. Mais si on fait un rapport de proportionnalité entre les populations chinoises et iraniennes, l'Iran est en fait le pays qui exécute le plus. 65 % des exécutions perpétrées sont liées aux infractions de trafic de drogue mais ces condamnations à mort cachent souvent une répression politique contre les minorités ethniques et les opposants. Les infractions passibles de la peine de mort concerne évidemment les crimes de sang (meurtre, viol,...), les infractions liées à la religion (blasphème, apostasie,...) et au trafic de drogue. La peine de mort peut également être prononcée par le crime d'homosexualité (c'est le cas dans 11 pays du monde : Afghanistan, Arabie Saoudite, Brunei, Émirats arabes unis, Iran, Mauritanie, Nigéria, Pakistan, Soudan, Somalie et Yémen) et d'adultère.

La méthode d'exécution la plus fréquemment utilisée est la pendaison (soit la pendaison simple soit la pendaison à la grue). Les exécutions peuvent avoir lieu dans l'enceinte des prisons ou en public (il n'est d'ailleurs pas rare que des enfants assistent aux exécutions). Dans le cas d'une condamnation à mort pour adultère, la méthode d'exécution sera la lapidation en public en application de la Charia islamique (les textes prévoient que les pierres utilisées pour la mise à mort ne soient ni trop petites ni trop grandes pour que la mort soit lente et douloureuse).

L'Iran détient également le triste record des exécutions de mineurs en complète violation de la Convention internationale des droits de l'enfant, pourtant signée et ratifiée par le pays. Les mineurs condamnés à mort sont enfermés jusqu'au jour de leur majorité puis exécuté le lendemain de leur 18e anniversaire (la Convention internationale des droits de l'enfant interdit pourtant l'exécution de majeurs condamnés à mort lorsqu'ils étaient mineurs).

Le formateur évoque ensuite le continent européen qui est pratiquement entièrement abolitionniste et fait deviner aux élèves le seul pays européen qui a encore recours à la peine de mort (Belarus). Il évoque ensuite rapidement le continent africain pour dire que c'est certainement le prochain qui deviendra entièrement abolitionniste puisque chaque année des pays abolissent la peine de mort (par exemple, ces dernières années, le Bénin et le Gabon ont aboli). Il rappelle cependant que des pays montrent des signes de recul (l'Égypte notamment a condamné à mort plus de 700 personnes au cours d'un même procès pour avoir participé à une manifestation d'opposition au gouvernement en place). Il évoque ensuite le continent américain (rappel de la situation particulière des pays abolitionnistes pour les crimes de droit commun) et annonce que l'attention va se focaliser sur les États-Unis, dernière zone dure de rétention de ce continent.

Les **États-Unis** sont un État fédéral : chaque État (50 au total) a le pouvoir de voter ses propres lois. C'est ce qui explique la diversité des situations dans ce pays. 18 États ont ainsi aboli la peine de mort (État de New York par exemple)

alors que les 32 autres la maintiennent. Ceux qui la maintiennent ont également la possibilité de choisir une méthode d'exécution alternative à la méthode imposée par la Cour suprême des États-Unis (Injection létale). Dans certains États, l'exécution pourra ainsi être réalisée, selon ce que le condamné décide, par chaise électrique, fusillade, pendaison ou chambre à gaz. De par le caractère fédéral du pays, le président américain n'a pas le pouvoir d'abolir la peine de mort dans ces États ; il peut seulement le faire pour les juridictions militaires qui dépendent de l'État fédéral (Aucune exécution fédérale n'a été réalisée ces dix dernières années mais les juridictions fédérales condamnent toujours à mort).

Quand on regarde les États qui exécutent le plus, on s'aperçoit que ce sont surtout ceux situés dans le Sud du pays qui sont plus traditionnalistes (lors de la guerre de sécession, les États du Sud ont lutté pour le maintien de l'esclavage et des traces de ce racisme assumé subsistent encore aujourd'hui).

Dans les couloirs de la mort, 45 % des condamnés sont issus de minorités ethniques (afro-américains, hispaniques,...), mais plus qu'une discrimination raciale, la peine de mort aux États-Unis est une discrimination sociale. En effet, ce sont surtout les personnes qui n'ont pas pu financer leur défense qui sont condamnées à mort et il n'est pas rare de trouver des condamnés à mort qui ont été défendu par un jeune avocat inexpérimenté, un avocat qui n'avait aucune connaissance en droit pénal ou pire un avocat qui s'est présenté saoul ou s'est endormi pendant le procès.

Même si les États-Unis figurent parmi les 5 pays à exécuter le plus, des espoirs d'abolition totale sont permis : chaque année un État aboli la peine de mort (soit à cause du poids financier que représente la peine de mort, soit parce que le risque de condamner à mort des innocents est trop grand – depuis 1976, 145 condamnés à mort ont été innocentés -) et le nombre annuel des exécutions est en constante baisse (cela s'explique notamment par la difficulté de trouver les produits létaux et par le fait que de nombreuses exécutions ont été ratées, choquant durablement l'opinion publique américaine).

### Pour aller plus loin :

Les informations données plus haut sont bien sûr partielles. La CMCPM invite l'ensemble de ses formateurs à consulter des ouvrages de référence pour mettre à jour leurs informations et les compléter.

### Ouvrages :

- *Voyage au cimetière des vivants, Enquête dans les couloirs de la mort marocains*, Ahmed El Hamdaoui et Mohamed Bouzlafa, édition ECPM 2013.

Ce livre est issu d'une mission d'enquête réalisée dans les couloirs de la mort marocains en janvier et février 2013 par l'Organisation marocaine des droits humains et Ensemble contre la peine de mort. Il permet, à travers le témoignage de 52 condamnés à mort de réaliser les conditions de vie des condamnés à mort marocains.

Ce livre est téléchargeable sur le site Internet *Tudert.ma* et est distribué gratuitement aux formateurs par l'OMDH et la CMCPM.

- *Enterrés vivants, une monographie de la peine de mort en Tunisie*, Samy Ghorbal, édition ECPM 2013.

Ce livre est issu d'une mission d'enquête réalisée en décembre 2012 dans les couloirs de la mort tunisiens par Ensemble contre la peine de mort. Cette mission d'enquête permet de se rendre compte des évolutions des conditions de vie dans les couloirs de la mort tunisiens depuis la période Bourguiba à nos jours.

*Ce livre peut être remis gratuitement aux formateurs sur simple demande auprès de l'OMDH.*

- *Le couloir de la mort, ou l'anéantissement de l'être et du temps*, Réseau marocain des avocats contre la peine de mort, 2015.

Ce rapport fait un état des lieux des conditions de vie des condamnés à mort marocains en 2015.

*Ce rapport peut être transmis gratuitement sur simple demande auprès de l'OMDH.*

#### Site Internet:

- Une base de données à jour sur la situation internationale de la peine de mort est accessible sur le site de la Coalition mondiale contre la peine de mort :

[www.worldcoalition.org](http://www.worldcoalition.org)

- Une carte interactive de la situation internationale de la peine de mort est accessible sur le site d'Ensemble contre la peine de mort : [www.abolition.fr](http://www.abolition.fr)

- Chaque année, Amnesty International sort un rapport sur la situation de la peine de mort dans le monde pendant l'année écoulée, accessible en téléchargement sur son site: [www.amnesty.fr](http://www.amnesty.fr)

- Le site [peinedemort.org](http://peinedemort.org) publie des dépêches en temps réel sur la situation de la peine de mort : [www.peinedemort.org](http://www.peinedemort.org)

- Le site de la CMCPM publie l'actualité de la peine de mort au Maroc et tous les outils pédagogiques nécessaires à la tenue des interventions scolaires :

[www.tudert.ma](http://www.tudert.ma)

- Le site du CNDH publie un rapport sur les droits de l'homme au Maroc dont une partie est consacrée à la peine de mort : [www.cndh.org.ma](http://www.cndh.org.ma).

#### Trame détaillée d'intervention:

Les formateurs peuvent recevoir par mail une trame d'intervention détaillée sur demande auprès du chargé de mission « Éduquer à l'abolition » de l'OMDH en envoyant un mail à [mmezroui@abolition.fr](mailto:mmezroui@abolition.fr) /[contact.omdh1@gmail.com](mailto:contact.omdh1@gmail.com)

## 5 ► JEUX POUR ANIMER LES INTERVENTIONS

Un jeu de rôle est une activité par laquelle une personne interprète un personnage dans un environnement fictif. Le participant agit à travers ce rôle et extériorise ce qu'il pense. L'OMDH et la CMCPM ont développé de nombreux jeux de rôle qui sont présentés dans ce guide. Ces jeux peuvent être animés pendant les interventions et faciliteront l'émergence d'une prise de conscience chez les élèves sur les enjeux de l'abolition de la peine de mort.

Animer un jeu de rôle permet aux élèves de se mettre à la place d'un condamné à mort, d'un bourreau, d'une famille de victime pour s'exprimer spontanément en faisant preuve d'empathie. Généralement, ils prennent part facilement à ces jeux et participent avec enthousiasme. C'est notamment grâce à ces animations que le débat sur la peine de mort, sujet très sensible est facilité. C'est donc un moyen efficace pour sensibiliser les élèves d'une façon ludique que l'OMDH et la CMCPM recommande à l'ensemble des formateurs.

Le formateur doit être conscient que la question de l'abolition de la peine de mort est l'objet d'un débat et de prises de position contradictoires au sein de la société marocaine, particulièrement face à l'horreur de certains crimes et aux séquelles chez les victimes et leurs proches. La majorité des élèves rencontrés jusqu'ici sont plutôt favorables à la peine de mort. Dans ce contexte, le formateur doit être prêt à questionner les élèves pour développer leur esprit critique sur leurs préjugés et encourager une évolution des mentalités. Cela demande d'avoir une excellente connaissance de fond. En effet, c'est en donnant des informations précises aux élèves sur les enjeux de l'abolition que ceux-ci comprendront mieux la complexité de ce châtiment.



Participants du forum « les jeunes et l'abolition » de Fès en train de jouer au jeu de société collaboratif Abolition now!

## a Les affiches de Poster for Tomorrow

Pour introduire le sujet de l'intervention auprès des jeunes, le formateur peut commencer par demander aux élèves de commenter les affiches reproduites ci-dessous. Issues d'une exposition de 100 affiches dénonçant la peine de mort réalisée par l'association française Poster for Tomorrow, ces deux visuels permettent aux jeunes de débiter une réflexion sur les problématiques posées par l'application de la peine de mort en s'appuyant sur les exercices décrits ci-dessous.

Ces visuels (format PDF) peuvent être envoyés aux formateurs par mail sur demande auprès de Mustapha Mezroui (mmezroui@abolition.fr) et doivent être projetés dans la salle de classe en introduction de l'intervention.



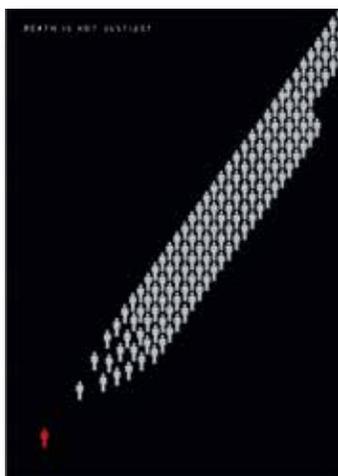
### Exercices – Image n° 1 :

#### 1 Peux-tu décrire ce que tu vois ?

L'affiche représente une tête de mort composée de tâches noires. Le fond de l'affiche est blanc. Il y a une inscription en anglais sous la tête de mort: « 58 countries still use death penalty as a legal form of punishment » (« 58 pays utilisent encore la peine de mort comme une forme légale de condamnation »).

#### 2 À ton avis que représentent les tâches noires ? Qu'est-ce qui te donne cette indication sur l'affiche ?

Les tâches noires représentent les 58 pays qui continuent de pratiquer la peine de mort pour les crimes de droit commun. L'indice qui permet de le savoir est la phrase inscrite sous la tête de mort qui explique que 58 pays utilisent toujours la peine de mort. De plus, les tâches ont les formes des pays rétentionnistes.



### Exercices – Image n° 2 :

#### 1 Peux-tu décrire ce que tu vois ?

L'affiche est de couleur noire. Une masse de personnes est illustrée par des petits bonhommes en gris, positionnés en forme de couteau qui pointe un seul bonhomme coloré en rouge. En haut à gauche de l'affiche, il y a une inscription en anglais: « Death is not justice ».

#### 2 À ton avis que représente le personnage rouge ? Que représentent les personnages gris et que signifie le fait qu'ils soient positionnés en forme de couteau ?

Le personnage en rouge représente un condamné à mort et les personnages en gris représentent la société. Les personnages gris représentent la société. Le fait qu'ils soient en forme de couteau permet au graphiste

d'insister sur le fait que la peine de mort est appliquée au nom de tous ses membres, c'est-à-dire chacun d'entre nous.

## b Puzzle droits de l'homme

**Durée :** 6 à 10 min

**Tranche d'âge :** 13-18 ans

**Matériel :** Papier et crayon

**Joueurs :** Classe entière.

Quand utiliser le jeu : il est préférable d'utiliser le jeu au début de l'intervention quand on évoque qu'on va faire réfléchir les élèves sur la question de l'abolition de la peine de mort.

### Objectif pédagogique :

Cet exercice donne aux élèves l'occasion de se familiariser avec l'article 20 de la Constitution sur le droit à la vie et de son interprétation en faveur de l'abolition de la peine de mort au Maroc.

### Instructions :

Divisez la classe en deux groupes d'élèves.

Donnez à chaque groupe des feuilles sur lesquelles vous aurez inscrit au préalable les mots de l'article 20 de la Constitution (Article 20: Le droit à la vie est le droit premier de tout être humain. La loi protège ce droit).

Les deux groupes d'élèves doivent remettre les mots dans l'ordre et trouver à quoi cette phrase fait référence (l'article 20 de la Constitution).

Le premier groupe qui a réussi ce défi a gagné!



Il est essentiel de ne pas révéler que les deux phrases sont de l'article 20 de la nouvelle Constitution. C'est à la fin de l'exercice que le formateur peut annoncer aux jeunes qu'il s'agit de l'article 20.



## c La dernière minute d'un condamné à mort

**Durée:** de 15 à 20 minutes

**Matériel:** Ordinateur, enceintes, fichier audio de « La dernière minute » (en téléchargement sur Tudert.ma)

**Tranche d'âge:** 13 à 18 ans

**Joueurs:** Classe entière

**Quand utiliser le jeu:** Après avoir fait réfléchir les élèves sur l'argumentaire abolitionniste.

### Objectifs pédagogiques:

- Comprendre la diversité des problématiques vécues par l'ensemble des protagonistes d'une exécution.
- S'interroger sur la souffrance des familles de condamnés et de victimes.

### Description:

- Diviser la classe en 4 groupes qui devront se mettre à la place du condamné à mort, de sa famille, du bourreau ou de la famille de la victime.
- Donner un exemple de dossier de condamnation à mort pour faciliter le travail d'empathie des jeunes : *Un jeune homme est accusé d'avoir tué une jeune femme, mère de deux enfants. Comme il n'avait pas beaucoup d'argent, c'est un avocat commis d'office\* qui l'a défendu. A l'issue du procès, il est condamné à mort.*
- Demander à l'ensemble des élèves de fermer les yeux et de s'imaginer être à la place du rôle que vous leur avez donné.
- Lancer la bande sonore.
- À la fin de la bande sonore, interroger chaque groupe d'élèves sur ce qu'ils ont ressenti pendant cette minute selon les modalités décrites ci-dessous :

#### Groupe condamné:

À qui avez-vous pensé pendant cette minute ? Quel était votre dernier souhait ? Qu'auriez-vous aimé dire à votre famille/ bourreau ? Qu'avez-vous ressenti ?

#### Groupe bourreau:

À quoi avez-vous pensé pendant cette minute ? Si vous aviez le choix, auriez-vous refusé d'exécuter le condamné ? Si oui, pourquoi ? Qu'avez-vous ressenti ?

#### Groupe famille du condamné:

Qu'avez-vous ressenti ? Qu'auriez-vous aimé dire à la famille de la victime ? Et à votre fils ?

#### Groupe famille de la victime:

Qu'avez-vous ressenti pendant cette minute ? Qu'auriez-vous eu envie de dire au condamné ? Et à sa famille ?

À la fin de l'exercice, le formateur doit faire la synthèse des réactions des élèves et répondre à leurs éventuelles questions. Il doit rappeler aux élèves que la peine de mort est un châtement qui fait souffrir l'ensemble des protagonistes. Il doit aussi rappeler que de nombreuses victimes s'opposent à l'application de la peine de mort ce qui ne sous-entend pas forcément un pardon.

\* L'avocat commis d'office est un avocat désigné par le bâtonnier pour défendre les intérêts d'un client qui doit comparaître devant une juridiction et qui n'a pas les moyens de faire appel à son propre avocat.

## d Jeu du positionnement

**Durée:** 15 minutes

**Matériel:** Aucun

**Tranche d'âge:** 13 à 18 ans

**Joueurs:** Classe entière

**Quand utiliser le jeu:** Au moment où le formateur fait réfléchir les élèves sur l'argumentaire abolitionniste.

### Objectifs pédagogiques:

- Savoir argumenter sur la question de la peine de mort.
- Différencier les notions de justice et de vengeance.

### Description:

- Demander à l'ensemble des élèves de se lever dans le calme. Les élèves qui sont favorables à la peine de mort doivent se mettre du côté droit de la pièce et ceux qui sont défavorables du côté gauche (aucun des élèves ne peut rester au milieu de la pièce. Chacun doit prendre position).
- Le formateur donne successivement aux élèves les situations décrites plus bas.
- À chaque situation décrite, les élèves peuvent changer de côté de la salle. Le formateur interroge à chaque fois quelques élèves de chaque « camps » sur les raisons qui les ont amenés à se positionner de cette manière.

#### Situation 1:

Un homme a tué un policier de sang-froid.

#### Situation 2:

Imaginez que cet homme a été frappé à plusieurs reprises par ce policier avec une torche.

#### Situation 3:

Imaginez que le meurtrier est quelqu'un de votre famille.

#### Situation 4:

Imaginez que le policier est quelqu'un de votre famille.

À la fin du jeu, le formateur doit faire la synthèse des avis exprimés par les élèves et leur rappeler que la peine de mort est une sentence prononcée par un juge qui doit rendre la justice au nom de l'ensemble des citoyens pour réparer une atteinte à l'ordre public. Il doit rappeler aux élèves la différence entre la justice et la vengeance.

## e Si vous étiez un juge

**Durée:** 10 à 15 minutes

**Matériel:** Aucun

**Tranche d'âge:** 13 à 18 ans

**Joueurs:** Classe entière

**Quand utiliser le jeu:** Après la présentation de la carte internationale de la peine de mort.

### Objectifs pédagogiques:

- Encourager une réflexion sur les failles de la justice et l'irréversibilité de la peine de mort.
- Développer l'esprit critique des élèves.
- Engager un débat sur les peines alternatives.

### Description:

- Citer successivement aux élèves les quatre situations proposées ci-dessous et leur demander si en tant que juge il condamnerait cette personne à mort. Une fois que les élèves qui le souhaitent ont donné leur réponse, le formateur explique comment la personne qui a inspiré la situation a été jugée.

#### Je suis accusé d'avoir tué le fils du shérif de Brandon, en Floride.

*Joaquin José Martínez (États-Unis), citoyen espagnol, condamné à mort en 1996 pour le meurtre du fils du shérif de Brandon, en Floride. Toutes les preuves scientifiques le donnaient pourtant innocent. Il passera trois ans dans le couloir de la mort, avant que son deuxième procès ne révèle de graves erreurs judiciaires, auxquelles se sont ajoutés faux témoignages et manipulations de preuves. José Joaquin Martínez est libre depuis le 7 juin 2001.*

#### Mon frère est militant dans un parti politique interdit par l'Etat accusé d'actes de terrorisme.

*Sans jugement, sans même être entendue par un magistrat, Antoinette Chahine est incarcérée et torturée. Les policiers l'ont battu avant même d'avoir un procès qui a abouti à sa condamnation à la peine capitale, pour atteinte à la sûreté de l'Etat.*

#### Je suis une princesse et je suis mariée. J'ai trompé mon mari. Je reconnais ce que j'ai fait.

*Cette princesse, Misha'al bint Fahd al Saud, et son amant ont été exécutés en 1977 pour adultère en Arabie Saoudite.*

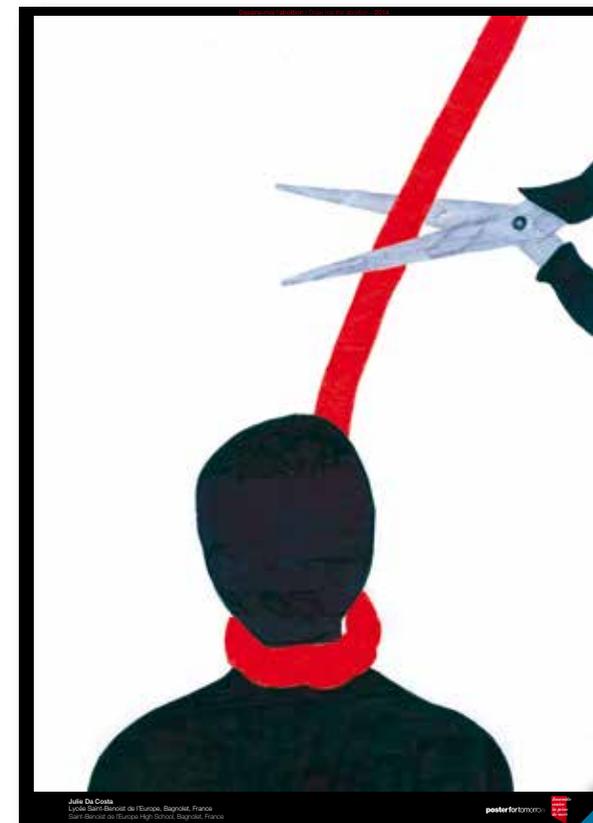
#### J'ai été arrêté par la police parce que j'ai écrit des slogans anti-régime.

*Ahmed Haou a été arrêté en août 1983 pour avoir affiché des slogans subversifs sur les murs. Il a été condamné à la peine de mort et a passé 10 années dans le couloir de la mort avant qu'il ait bénéficié d'une grâce après avoir passé 15 années en prison. Il a été relâché en octobre 1998.*

À la fin de l'exercice, le formateur interroge les élèves comme décrit ci-dessous.

- Que pensez-vous de ces verdicts ?
- Imaginez que vous étiez un juge qui a condamné à mort une personne mais qu'après on découvre qu'elle était innocente, que lui diriez-vous s'il était encore en vie, ainsi qu'à sa famille ? Pensez-vous qu'elle et/ou sa famille vous pardonnera ?
- Que devrions-nous faire pour éviter une telle erreur ?

À la fin de l'exercice, le formateur doit engager un débat avec les élèves sur les alternatives à la peine de mort (prison à perpétuité, réinsertion).



Dessin gagnant du concours « Dessine-moi l'abolition », 2015.

## 6 ► QUIZZ « AIDER UN CONDAMNÉ À RESTER EN VIE »

**Durée:** 10 minutes

**Matériel:** Powerpoint sur le modèle de « Qui veut devenir millionnaire ? en téléchargement sur [Tudert.ma/ordinateur/Retroprojecteur/enceintes](http://Tudert.ma/ordinateur/Retroprojecteur/enceintes).

**Groupe d'âge:** 13 à 18 ans

**Nombre de joueurs:** Classe entière

**Quand utiliser le Quizz:** À la fin de la séance pour évaluer les connaissances acquises par les élèves.

### Objectif pédagogique:

- Savoir mobiliser les connaissances acquises pendant l'intervention.

### Description:

- Le powerpoint créé par la CMCPM sur le modèle de « Qui veut devenir millionnaire ? » permet d'évaluer les connaissances acquises par les élèves pendant l'intervention de façon ludique. Si les élèves parviennent à répondre à l'ensemble des questions reproduites ci-dessous, ils permettent à un condamné à mort de ne pas être exécuté.

### 1 La peine de mort existe-t-elle encore au Maroc ?

- Oui
- Non

**RÉPONSE:** Oui. Les autorités exercent un moratoire depuis 1993, date de la dernière exécution. La condamnation à mort existe toujours dans le Code pénal marocain. Cependant, dans les faits, l'individu condamné n'est pas exécuté. Il passe ainsi sa vie emprisonné. En 2014, 9 personnes ont été condamnées à mort.

### 2 Depuis l'indépendance du Maroc, de quand date la première exécution ?

- 1960
- 1966
- 1956

**RÉPONSE:** 1956, juste après l'Indépendance

### 3 Quelle méthode d'exécution est utilisée au Maroc ?

- L'injection létale
- La pendaison
- Peloton d'exécution
- La décapitation

**RÉPONSE:** Peloton d'exécution. Le condamné à mort est placé face aux tireurs. Il a les mains attachées derrière le dos et les yeux bandés (il peut aussi porter une cagoule). À un signal donné tous les tireurs tirent. Certains tireurs ont des balles à blanc. Cela permet de diminuer le traumatisme des bourreaux.

### 4 En quelle année fut la dernière exécution au Maroc ?

**RÉPONSE:** 1993

Depuis 1993 aucune peine de mort n'a été exécutée bien qu'il y ait eu des condamnations à mort depuis. Le Maroc a ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention contre la torture, et signé le statut de la Cour pénale internationale. Sa majesté le roi Mohammed VI n'a pas signé de décret d'exécution et use de son droit de grâce pour commuer les condamnations à la peine capitale en prison à vie

### 5 Combien de condamné à mort ont été exécuté depuis 1956 ?

**RÉPONSE:** 78

De l'indépendance au 5 septembre 1993, date de la dernière exécution, 78 condamnés à mort, essentiellement des opposants politiques, ont été exécutés.

### 6 Quel pays exécute le plus de condamnés dans le monde ?

- L'Arabie Saoudite
- L'Irak
- La Chine
- L'Iran

**RÉPONSE:** la Chine / L'Iran.

En 2015, selon Amnesty International, la Chine aurait procédé à l'exécution de milliers de personnes (entre 4 000 et 10 000), c'est-à-dire plus que tous les pays du monde réunis. Le trafic de drogue, l'espionnage et la corruption sont par exemple considérés comme des crimes passibles de la peine de mort.

Cependant, quand on fait un rapport de proportionnalité entre le nombre d'exécutions et la population, c'est l'Iran qui exécute le plus.

### 7 Quel est le seul pays du continent européen dont la peine de mort reste en vigueur ?

- La Roumanie
- La Biélorussie
- L'Ukraine
- La Bulgarie

**RÉPONSE:** La Biélorussie.

La dernière exécution connue date de 2013. La méthode d'exécution consiste à tirer une balle dans la nuque du détenu. Il est difficile de connaître le nombre exact de personnes ayant été exécutées étant donné que ces informations sont traitées comme un secret d'état par les autorités biélorusses. En Biélorussie, les condamnés à mort ne peuvent pas faire appel.

## 8 Quel est le seul pays de la Ligue arabe à avoir aboli la peine de mort?

- La Tunisie
- Djibouti
- Le Qatar

**RÉPONSE:** Depuis l'indépendance en 1977, il n'y a plus eu d'exécutions à Djibouti. Deux personnes avaient été condamnées à mort au début des années 1990 mais leurs condamnations ont été commuées par le président. La peine de mort a été officiellement abolie à Djibouti en 1995.

## 9 En Iran, quelle infraction donne lieu au plus grand nombre de condamnés à mort?

- Trafic de drogue
- Adultère
- Meurtre
- Apostasie

**RÉPONSE:** Le trafic de drogue en 2015, 69 % des condamnations à mort ont été prononcées pour cette infraction.

## 10 Quel est le but poursuivi par le Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques?

- Abolir la peine de mort
- Punir à mort les auteurs de crimes odieux
- Condamner à perpétuité les auteurs de crimes odieux.

**RÉPONSE:** Le Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques est un traité international visant à abolir la peine de mort au sein des États signataires. Il a été signé par 35 États et ratifié par 74.

## 7 ÉVALUER VOTRE INTERVENTION SCOLAIRE

À la fin de chaque intervention scolaire menée il est important de distribuer un questionnaire d'évaluation à chaque élève pour analyser l'efficacité et l'efficience des actions pédagogiques menées par la CMCPM. Ces questionnaires permettent de vérifier que la pédagogie est bien adaptée aux besoins des jeunes rencontrés et d'évaluer si ces interventions ont encouragé une évolution des positionnements des jeunes sur la question de la peine de mort.

Ce questionnaire d'évaluation est directement téléchargeable sur le site Internet Tudert.ma. Un exemplaire doit être remis à chaque élève puis transmis par courrier ou par mail à Mustapha Mezroui pour faciliter l'évaluation globale des actions pédagogiques menées (OMDH 8, rue Ourgha, app 1 résidence Volubilis, Agdal Rabat / mmezroui@abolition.fr).

### Exemple de questionnaire d'évaluation

Nom de l'école:

Age:

Sexe:

Niveau:

1 Avant notre intervention, vous étiez

POUR  CONTRE

2 Est-ce que vous avez changé votre avis après notre intervention?

OUI  NON

3 Pouvez-vous dire ce qui vous a fait changer d'avis et pourquoi?

.....  
.....  
.....

4 La durée de la séance vous a-t-elle paru satisfaisante?

Pas du tout      1      2      3      4      5      Tout à fait  
                       

5 Le thème abordé vous a-t-il intéressé? Pourquoi?

Pas du tout      1      2      3      4      5      Tout à fait  
                       

.....  
.....  
.....

**6** Avez-vous apprécié la présentation de la carte de la situation internationale de la peine de mort et la réflexion sur l'argumentaire abolitionniste ? Pourquoi ?

Pas du tout      1      2      3      4      5      Tout à fait  
               

**7** Qu'avez-vous pensé des jeux qui ont été animé pendant l'intervention ?

**8** Est-ce que vous avez apprécié le témoignage ? Pourquoi ?

Pas du tout      1      2      3      4      5      Tout à fait  
               

**9** Avons-nous laissé assez de place pour le débat et vos questions ?

Pas du tout      1      2      3      4      5      Tout à fait  
               

**10** Comment évalueriez-vous la qualité de l'ensemble de l'action dans votre établissement ?

Pas du tout      1      2      3      4      5      Très  
 instructive                          instructive

**11** Est-ce que cette intervention vous a donné envie de vous engager personnellement pour l'abolition de la peine de mort au Maroc ? Pourquoi ?

**12** Vos suggestions pour améliorer nos prochaines interventions ?



Yasmine Talbaoui  
 Collège Sidi Al-Khalil, Témara, Maroc  
 Sorabli Al Khalil Secondary School, Témara, Morocco

Dessins gagnants du  
 concours « Dessine-moi  
 l'abolition », 2015.



Rouhissa Atalla  
 Collège Sidi Al-Khalil, Témara, Maroc  
 Sorabli Al Khalil Secondary School, Témara, Morocco

*Nous nous félicitons du débat, autour de la peine de mort, mené à l'initiative de la société civile et de nombreux parlementaires et juristes.*

S.M. le Roi Mohamed VI  
Message de adressé aux participants  
au Forum mondial des droits de l'Homme à Marrakech,  
novembre 2015

*Même pour ceux qui ont commis les crimes les plus graves, il y a toujours espoir de réformer l'être humain*

Driss Benzekri,  
ancien Président du Conseil consultatif  
des droits de l'homme

*« Il est aberrant de maintenir la peine de mort dans la législation pénale alors que l'article 20 de la Loi suprême du pays stipule que le droit à la vie est le droit premier de tout être humain. »*

Maître Abderrahim Jamaï,  
coordinateur de la Coalition marocaine  
contre la peine de mort

**Contacts :**

Coordinateur technique: **Mostafa Znaïdi** - [mznaïdi@abolition.fr](mailto:mznaïdi@abolition.fr)

Chargé de mission: **Mustapha Mezroui** - [mmezroui@abolition.fr](mailto:mmezroui@abolition.fr)

Organisation marocaine des droits humains (OMDH)

8, rue Ouargha Apt N1 Agdal RABAT MAROC

Tél.: 00 212 05 777 00 60/ 00 212 05 227 30 49

La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne.  
Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de la CMCPM et de l'OMDH  
et ne peut en aucunement être considérée comme reflétant le point de vue de l'Union européenne

